

GARANTIE DES CÈDRES

Chez **la Cédrière du Québec Inc.**, nous nous engageons à fournir des cèdres de première qualité ainsi qu'une installation professionnelle, afin d'assurer une haie saine, durable et bien établie.

DURÉE DE LA GARANTIE

La garantie est valide pour une période d'un (1) an à compter de la date d'installation initiale.

CE QUE COUVRE LA GARANTIE

La garantie s'applique lorsque les conditions d'entretien recommandées sont respectées et couvre les éléments suivants :

- Les cèdres sont sains et exempts de maladies au moment de la plantation.
- L'installation est effectuée selon les meilleures pratiques horticoles.
- Les cèdres doivent pouvoir s'adapter à leur nouvel environnement dans des conditions normales.

Si un cèdre ne survit pas durant la période de garantie, Cédrière du Québec inc. se réserve le droit, après évaluation, de :

- Remplacer le cèdre défectueux, ou
- Effectuer les correctifs jugés nécessaires.

La garantie est offerte sous forme de remplacement ou de crédit applicable au remplacement et ne constitue en aucun cas un remboursement en argent.

IMPORTANT - REMPLACEMENT ET CONTINUITÉ DE LA GARANTIE

Tout cèdre remplacé dans le cadre de la garantie :

- ne prolonge pas la durée de la garantie initiale.
- ne redémarre pas une nouvelle période de garantie.
- La garantie demeure basée sur la date d'installation originale.

CE QUE LA GARANTIE NE COUVRE PAS

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

Manque d'arrosage ou entretien inadéquat.

Conditions météorologiques extrêmes (sécheresse, inondation, gel tardif, tempêtes, etc.).

Dommages causés par des animaux, insectes, maladies externes ou produits chimiques.

Manipulation ou intervention par une tierce partie après l'installation.

Toute modification à l'installation sans l'approbation de Cédrière du Québec inc.

GARANTIE DES CÈDRES

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être faite à l'intérieur de la période de garantie et inclure :

- Des photos claires des cèdres concernés ;
- Une description détaillée du problème.

Notre équipe analysera la situation et appliquera la garantie à sa discrétion, conformément aux conditions établies.

ENGAGEMENT DU CLIENT

Pour que la garantie demeure valide, le client s'engage à :

- Arroser adéquatement les cèdres, particulièrement lors des périodes de chaleur ;
- Suivre les recommandations d'entretien fournies ;
- Éviter l'utilisation de produits nuisibles à proximité des haies.

IMPORTANT

Aucune garantie ne s'applique aux cèdres livrés sans installation par Cédrière du Québec inc.

POUR NOUS JOINDRE



438-405-4169



cedriereduquebec@gmail.com



Messenger